

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Nombre de délégués participant au vote : 16 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : JILIBERT- MBILEMBI BOMODO
Eugénie

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

N°24.06.2026-02 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

La Présidente expose à l'assemblée :

Le SIVOM du secteur de Ligné a élaboré son **rapport annuel d'activité pour l'année 2025**, conformément aux principes de transparence et d'information des élus et des communes membres. Ce document retrace l'ensemble des actions conduites par le SIVOM, notamment :

- Le fonctionnement des instances,

- La situation budgétaire et financière,
- L'activité des services (petite enfance, enfance, jeunesse, administratif...),
- Les ressources humaines,
- Les partenariats avec les associations et les institutions.

Le rapport 2025 présente une portée particulière puisqu'il **vient clôturer le bilan du mandat écoulé**.

Il permet de :

- Valoriser le travail réalisé par les élus, les agents et les partenaires,
- Mesurer le niveau de structuration des politiques publiques à l'échelle intercommunale.

Le rapport d'activité constitue :

- Un **outil de transparence** vis-à-vis des élus et des communes membres,
- Un **support de communication** sur l'action du SIVOM,
- Un **point d'appui pour les orientations du nouveau mandat**.

Conformément aux dispositions de l'**article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales**, ce rapport :

- Fait l'objet d'une **présentation au comité syndical** ;
- Est **transmis aux communes membres**, où il doit être **communiqué au conseil municipal** ;
- Donne lieu à une **présentation devant chaque conseil municipal**, par le maire ou son représentant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39,

Vu les statuts du SIVOM,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 10 juin 2026,

Considérant que le SIVOM établit annuellement un rapport d'activité retraçant l'ensemble de ses actions et de son fonctionnement,

Considérant que le rapport d'activité 2025 vient présenter le bilan des actions conduites au cours de l'année ainsi que les éléments financiers, organisationnels et opérationnels,

Considérant que ce rapport marque également la fin d'un cycle en clôturant le bilan du mandat écoulé et constitue un support d'analyse des enjeux à venir,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- **Prendre** acte du **rapport annuel d'activité 2025 du SIVOM**, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Décider** que le rapport d'activité sera :

- transmis aux communes membres,
- mis à disposition du public selon les modalités habituelles.

- **Charger** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI